

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	10
Pouvoirs :	4
Excusés :	4
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	14
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 18 octobre 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 11 octobre 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. FAURIE Allain, M. MARAIS Alain, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), Mme LEOMENT Adeline (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), Mme ROBERT Béatrice (donne pouvoir à Mme DELESQUE Patricia)

Etaient absentes : Mme LAFORGE Julie, Madame PENOUTY Isabelle

A été nommée secrétaire : Mme BOUETARD Sabrina

**2024-07-003 DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DU
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE POUR LES ACQUISITIONS DE PARCELLES DANS LE
MARAIS DE GENSAC LA PALLUE**

Monsieur le Maire explique que l'opération relative à l'acquisition de parcelles dans le Marais de Gensac la Pallue, dont le coût prévisionnel s'élève 4.990.00 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention d'investissement auprès du Département de la Charente au titre du dispositif « Environnement – Schéma des espaces naturels ».

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Acquisitions de parcelles	4 990.00€	Autofinancement	998.00 €
		Département de la Charente	3 992.00 €
TOTAL	4 990.00 €		4 990.00 €

AR Prefecture

016-211601505-20241018-202407003-DE
Reçu le 25/10/2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette opération et son coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve l'acquisition de parcelles dans le Marais de Gensac la Pallue, d'un montant prévisionnel de 4 990.00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Charente à hauteur de 80 % du montant des acquisitions, soit un montant de 3 992.00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 24/10/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY



Affiché le 25/10/2024

Transmis au contrôle de légalité